

COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS

Compte-rendu du

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 25 Février 2021

Présents : RUBEUS Saig, LE BALC'H Pauline, LE GALL Pascale, LAGADEC Gaëlle, LE GUEN Laure, LE FOLL Arnaud, LE GUEN Didier, LOZACH Séverine, CHAVANON Christophe, PICHOURON Françoise, LE GUYADER Béatrice, GRELLEPOIX Nicolas, LE CREFF Yvon, LE GALL Jean-François.

Absente : Maryline DUEDAL procuration pour Séverine LOZACH.

➤ Secrétaire de séance : Nicolas GRELLEPOIX

➤ Ratio « promu-promouvables »

Le maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année à 100% le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus - promouvables » (%)
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal	100

Le Conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

➤ Convention eaux pluviales avec LTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la proposition de convention de délégation de gestion des eaux pluviales proposée par LTC conclue pour une durée de 1 an à compter de janvier 2021.

➤ - Pacte de gouvernance avec LTC

Le pacte de gouvernance vise à recenser les instances de gouvernance de l'intercommunalité, et leurs grands principes de fonctionnement. Il permet en outre de préciser l'articulation qui peut exister entre ces instances et de clarifier les rôles respectifs des communes et de la communauté.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le pacte de gouvernance.

- devis radars pédagogiques

Le Conseil municipal à l'unanimité valide la proposition de la société Elan Cité pour l'achat de 4 radars pédagogiques mobiles en mutualisation avec la commune de Plougras pour un montant de 7828.00€ HT soit 9393.00€ TTC.

- Demande de subvention pour les radars pédagogiques

- PDASR

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) une contribution financière peut être accordée par l'Etat. L'achat de radars mobiles est éligible à cette aide (500.00€ par radar)

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à demander cette subvention.

- Amendes de police

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334-24 du CGCT). La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

L'achat de radars mobiles est éligible au reversement de ce produit par le département. La subvention est de l'ordre de 30% du montant subventionnable HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à demander cette subvention.

- Aide aux bibliothèques et aux associations pour le développement de la lecture auprès de publics empêchés de lire

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à demander une subvention pour l'achat de livres spécialisés sur le montant minimum d'achat de 1500,00€. Le financement du CNL étant compris entre 30% et 70% du coût du projet présenté.

- Parking de l'école : convention avec LTC

Le conseil municipal par 14 voix « pour » (Didier LE GUEN ne pouvant pas voter) autorise le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec LTC pour l'établissement des plans, le chiffrage, la préparation du dossier de consultation sans suivi des travaux. Dans ce cadre les travaux seront effectués par le service voirie de l'intercommunalité. Cette convention représente 2.5% du montant des travaux.

- Devis « Rêve Paysager »

Le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition de l'entreprise « Rêve Paysager » pour un forfait de 8 débroussaillages et 8 tontes pour un montant de 841,67€ soit 1010,00€

Didier LE GUEN déplore que cette entreprise n'ait pas été consultée pour la pose du grillage au cimetière.

- Questions diverses

➤ Label Pays d'art et d'histoire

LTC demande de désigner un référent pour le label « Pays d'art et d'histoire ». Le conseil à l'unanimité valide la désignation de Christophe CHAVANON pour cette mission.

➤ Travaux mérule

Demande de remise à jour des devis.

➤ Couleurs de Bretagne

Le Maire soumet au conseil la demande de financement faite par l'association Ti Arzourien pour l'inscription au concours « Couleurs de Bretagne » pour un montant de 570,00€ ainsi que les lots

➤ Admission en non-valeur

Le conseil municipal à l'unanimité approuve une admission en non-valeur pour un montant de 57.20€.

➤ Achat d'un broyeur d'accotement

Le conseil Municipal à l'unanimité valide l'achat d'un broyeur d'accotement avec la société Alexandre de LOGUIVY-PLOUGRAS pour un montant de 3800 ,00€ HT soit 4560.00€TTC avec la reprise.

➤ Travaux bibliothèque

Concernant la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Poste en bibliothèque il est proposé au conseil de faire appel à LTC pour la maîtrise d'œuvre. Séverine LOZACH demande à ce que les bénévoles soient consultés pour l'aménagement intérieur avec l'aide d'un architecte.

Un permis de construire sera déposé pour les travaux d'accessibilité et le changement de destination du bâtiment.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à LTC pour un montant maximum de 3200.00€ TTC

➤ Carré Magique

Le Carré magique souhaite délocaliser son offre son offre culturelle dans les terres. A ce titre la commune de LOGUIVY-PLOUGRAS a été sollicitée dans le cadre d'un spectacle de funambulisme au terrain de foot les 25.26 et 27 juin 2021 (1h20 de spectacle par jour pour environ 200 personnes).

Le conseil municipal à l'unanimité valide le prêt du terrain de foot et des vestiaires ainsi que la fourniture d'eau et d'électricité. Il faudra veiller à ne pas abîmer les drains du terrain de foot.

➤ Bilan état civil et urbanisme

➤ Bancs de l'église

Didier LE GUEN demande à qui appartiennent les bancs de l'église afin de refaire le vernis.

- Venue en août de l'évêque MOUTEL à l'occasion du centenaire de la mort du Cardinal DUBOURG. Il faudra que le cimetière soit propre.
- Didier LE GUEN déplore que le médecin ne soit là qu'une journée et demi par semaine. Le maire explique qu'elle fait également des visites à domicile.
- -Didier Le Guen s'interroge sur la mise à jour des logiciels un dimanche à la mairie, sans la présence d'un élu.
- Déplacement de la salle de la garderie dans l'ancienne salle de TAP.
- Pas de wifi à l'école, subvention possible pour « projet écoles numériques » à hauteur de 70%.
- Bech Coat : Arnaud LE FOLL demande que les numéros côté droit et côté gauche figurent sur les panneaux.
- Il est proposé de mettre le matériel pour le city stade soit entreposé à la Convergence des Loutres afin d'être plus facilement accessible.

Le Maire,
Jean-François LE GALL